

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PAR AUDIOCONFERENCE DU BUREAU DIRECTEUR DU 20 JANVIER 2021

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (6)

Michel EDIAR (Président)
Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général)
Mathieu LEMERCIER (Trésorier) à partir de 19h30
Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe)
Valérie BERGER-CAPBERN
Thierry VERMEERSCH

Membre excusé et pouvoir (1)

Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), pouvoir à Jean-Philippe STEFANINI

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Jean-Philippe STEFANINI

Le Président ouvre la séance à 18h30

Il souhaite ses meilleurs vœux à tous les présents et fait un point rapide sur le nombre de licenciés en fin d'année 2020, qui du fait de l'épidémie de COVID19 fut une année noire. Avec 8888 licenciés nous avons connu une baisse de 575 licenciés soit 6%. Cette baisse est parmi les plus faibles des différentes fédérations sportives. Il constate que la prise de nouvelles licences qui avait bien débuté en septembre et octobre 2020 a été stoppée net par le second confinement.

Il propose de traiter les différents points de l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du Bureau directeur du 9 décembre 2020

Le compte-rendu du Bureau directeur du 9 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Préparation de l'Assemblée Générale FFCO du 20 mars 2021

Le Président rappelle que l'article 7.2 des statuts lui imposait de fixer la date de cette AG avant le 9 janvier. Au vu de l'évolution de l'épidémie de COVID19 et après consultation du Directeur technique national et du Secrétaire général le choix de tenir une nouvelle fois l'AG par visioconférence a été retenu. Il regrette de ne pas pouvoir clore cette olympiade en présentiel.

L'information a été relayée lors de la réunion des ligues consacrée au partage d'expérience sur la professionnalisation du 7 janvier puis diffusée à tous les clubs dans la lettre O'clubs n°110 du 13 janvier.

Du fait de cette décision, nous avons négocié et obtenu le prolongement de l'avoir des frais de réservation du CISP Ravel jusqu'au 31 décembre 2021. La tenue du séminaire des experts et de la conférence des présidents de ligue à l'automne 2021 devrait permettre d'utiliser cet avoir.

Un devis a été demandé à la société NUAG pour utiliser lors de cette assemblée générale le même système que celui utilisé pour l'AG du 21 novembre 2020 sous condition de pouvoir bénéficier d'une fonctionnalité de panachage des votes.

L'offre reçue d'un montant de 705,60 € TTC est présentée. Elle est validée par le Bureau directeur.

Le travail de préparation de l'AG se poursuit normalement avec la collecte des différents rapports des commissions, la mise en place de la commission de Surveillance des opérations électorales (qui reste la même tout au long de l'olympiade) et la réception des formulaires de candidature (clôture au 29 janvier).

3. Courrier Mme la Ministre des sports sur la réforme envisagée de la délégation aux fédérations sportives

Le Président informe le Bureau directeur de la réception d'un courrier du 16 décembre 2020 précisant les objectifs et les modalités de la réforme de la tutelle de l'Etat sur les fédérations sportives plus particulièrement à travers l'article 25 du projet de loi confortant le respect des principes de la République.

Concrètement l'agrément délivré par le Ministère chargé des Sports deviendra limité à une période de 8 ans, renouvelable mais sera conditionné à la signature d'un contrat d'engagement républicain comprenant également l'obligation de veiller à la protection de l'intégrité physique et morale des personnes, en particulier des mineurs.

4. Quotas ligue pour 2021

Après analyse menée par Thierry Vermeersch et par le Secrétaire général, il est proposé que du fait de l'impact de l'épidémie de COVID19 sur le nombre de licenciés, tous les quotas prévus au règlement des compétitions soient calculés à la fois sur le nombre de licenciés 2019 et sur le nombre de licenciés 2020 et que soit retenu pour chaque ligue le chiffre le plus élevé.

Le Bureau directeur approuve cette proposition à l'unanimité.

5. Candidature de M. BLANCHARD à la commission Technologies de l'Information (IT) de l'IOF

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur du fait qu'il a été informé par M. Mickael BLANCHARD du fait que, suite un appel à candidatures de l'IOF pour le renforcement des commissions, il avait fait acte de candidature pour intégrer la commission IT de l'IOF, et qu'elle avait été retenue.

Le Secrétaire général rappelle que normalement les candidatures aux commissions de l'IOF sont validées par le Comité Directeur et qu'il est demandé aux candidats de s'impliquer dans la vie fédérale pour bénéficier de la prise en charge des frais associés à leur mission.

Le Président rappelle le contexte dans lequel cette procédure d'agrément avait été mise en place et propose de soutenir la candidature de M. BLANCHARD lors du prochain Comité Directeur tout en recherchant avec lui les moyens de l'associer à la vie fédérale sur les sujets IT.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

6. Demande de dérogation sur la date de tenue de l'AG de la ligue AURA

La Ligue AURA a sollicité une dérogation pour pouvoir tenir de façon exceptionnelle son AG le samedi 27 février soit au-delà de la limite des 4 semaines avant l'AG fédérale.

Le Bureau directeur approuve à l'unanimité cette dérogation.

7. Représentation de la FFCO lors des différentes AG des ligues

Arrivée de Mathieu LEMERCIER.

Le Bureau directeur fait le point sur la représentation de la Fédération lors des différentes AG des ligues.

Michel EDIAR représentera la FFCO lors de l'AG de la ligue Ile de France le 6 février matin. De ce fait le Comité Directeur prévue ce jour se réunira l'après-midi en visioconférence.

Jean-Philippe STEFANINI représentera la FFCO lors des AG des ligues Occitanie (par visio le 23 janvier matin), Bourgogne-Franche-Comté (par visio le 23 janvier après midi), Hauts-de-France (le 14 février après midi si visio),

Thierry VERMEERSCH représentera la FFCO lors des AG des ligues Grand-Est (par visio le 13 février) et Nouvelle Aquitaine (le 20 février).

Aucune information n'est actuellement parvenue à la Fédération concernant la tenue des AG des ligues Bretagne, Centre, Pays de Loire et Normandie.

8. Demande d'accès de Robert MARIQUE aux fichiers des licenciés dans le cadre du support Helga

Monsieur MARIQUE a adressé un courrier à la FFCO pour pouvoir obtenir un accès à l'archive fédérale pour pouvoir assurer le support d'Helga. En effet n'étant pas licencié, les modifications des droits d'accès implémentés dans le cadre de la mise en œuvre de notre mise en conformité avec le RGPD l'a privé de tout accès direct à ce fichier.

Le Secrétaire général a entamé des discussions avec M. MARIQUE sur le cadre dans lequel il souhaitait pouvoir accéder à ce fichier. Suite à l'explication qu'il lui a été donné sur le contexte réglementaire lié au RGPD, M. MARIQUE a convenu vouloir limiter l'utilisation de ce fichier à des actions de support ou de formation qui lui serait demandé par des clubs ou des organes déconcentrés affiliés à la FFCO. De ce fait, il appartiendra à ces structures de transmettre à M. MARIQUE les fichiers dont il a besoin pour assurer ses prestations en veillant au respect du RGPD. Reste un besoin de test pour lequel le Bureau directeur exprime la nécessité impérieuse de définir un cadre contractuel avant d'accorder un accès même temporaire.

9. Plan d'action sur la communication : point d'avancement

Le Secrétaire général fait le point sur le plan de communication actuel, conduit avec le prestataire retenu.

Ce travail fait l'objet de réunions de suivi auquel Jean Claude RAGACHE a bien voulu s'associer. Le Bureau directeur l'en remercie.

La campagne s'appuie sur des capsules vidéo courtes ayant vocation à être relayées par les clubs avec au départ des messages visant la reprise des licences puis à partir de mi-février le public non licencié. La première vidéo a connu un bon accueil sur Facebook avec plus d'une centaine de partages. Outre Facebook et Instagram, les vidéos sont disponibles sur la chaîne You Tube de la FFCO et mises en ligne sur le site fédéral. Une brève information de la mise en ligne est aussi diffusée à tous les clubs.

Ce mercredi la deuxième vidéo qui faisait appel aux athlètes haut niveau pédestre a été mise en ligne.

Un rythme de diffusion hebdomadaire est prévu avec des angles variés (écoles de CO, CO loisirs, compétitions du printemps).

Le Bureau directeur exprime sa satisfaction pour cette campagne.

10. Invitation de l'UNSS à la présentation de la Gymnasiade Normandie 2022.

Le Président informe le Bureau directeur de la réception d'un courrier de la Directrice Nationale de l'UNSS en date du 19 janvier 2021 nous invitant à la réunion de présentation de la Gymnasiade Normandie 2022, le mercredi 10 février 2021 à 9 h 30. Cette manifestation se déroulera du 14 au 22 mai 2022 sur le territoire normand et regroupera 3 000 athlètes de 15 à 18 ans. Elle comprendra 17 sports dont la course d'orientation avec 3 épreuves.

Le Bureau directeur propose que ce soit Thierry VERMEERSCH membre de la commission Mixte UNSS qui représente la FFCO à cette représentation si son emploi du temps le permet.

11. Coupe du monde 2023 dans le Jura

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur de la réception d'un courriel la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté en date du 2 janvier 2020 indiquant que le Comité Directeur de la Ligue a unanimement décidé qu'il n'y aura pas d'engagement de la Ligue ou des clubs de la Ligue dans ce projet.

Il rappelle qu'une proposition d'organisation d'une manche de la Coupe du Monde pédestre au printemps 2023 avait été adressée par l'IOF et le consortium d'organisation des Coupes du Monde au club O'Jura et que celui-ci avait exprimé son besoin d'un soutien de la Ligue. Une réunion de travail avait eu lieu début décembre 2020 et avait permis d'identifier des frais importants (supérieur à 100 000 euros) que ni le club, ni la ligue, ni la FFCO ne peuvent supporter dans leur intégralité. Le consortium s'était engagé à nous faire parvenir des propositions d'aménagement, que nous n'avons pas reçues à ce jour

Le Bureau directeur prend note de la position prise par la Ligue.

12. Proposition de mise en place d'un audit de notre outil informatique

Le Secrétaire général indique au Bureau directeur que la mise en télétravail a conduit à identifier un état vieillissant de notre parc informatique. Le besoin de disposer d'ordinateur portable dans le cadre du télétravail qui s'impose à 4 jours sur 5 nos salariés est devenu criant après le crash de l'ordinateur personnel qu'utilisait notre responsable administrative. Son remplacement en urgence par un PC portable d'occasion a conduit à identifier des problèmes de besoin de mises à jour tant des systèmes d'exploitation que des logiciels bureautiques.

Il propose d'une part de prendre en charge une partie de l'ordinateur personnel utilisé par la responsable administrative et de conduire une opération d'audit du parc, avant d'envisager une remise à niveau de ce parc et la mise en place d'une solution d'infogérance.

Le Bureau directeur approuve à l'unanimité la proposition du président de prendre en charge 50% des coûts de l'ordinateur de la responsable administrative. Il approuve l'idée d'un audit pour lequel 2 prestataires ont déjà été sollicités. Sandrine TAISSON se propose d'aider dans l'identification d'un troisième prestataire potentiel.

13. Mise à jour des statuts des ligues

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur de l'imprécision actuelle concernant les modalités d'application de l'article 43 de notre règlement intérieur qui prévoit l'approbation des statuts et du règlement intérieur des organes déconcentrés. Ce processus d'approbation n'a pas de sens s'il intervient après l'approbation de ces textes par les assemblées générales des ligues.

Le Bureau directeur prend note de ce point et demande au Secrétaire général de faire des propositions de modification du règlement intérieur sur ce point et de les soumettre à la prochaine assemblée générale.

A titre d'information, il précise que sont actuellement soumis à approbation du prochain Comité Directeur les statuts et règlement intérieur de la Ligue Calédonienne et ceux de la Ligue d'Occitanie. Il fait également remarquer que l'ensemble des ligues devrait soumettre à leur AG une modification de leurs statuts pour acter la suppression dans l'article 5.3 de la mention au règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage, comme cela a été déjà fait dans les statuts type. Le Bureau directeur propose qu'un courriel de rappel soit envoyé aux ligues sur ce sujet.

14. Proposition de la Direction technique nationale sur les critères d'éligibilité au Haut Niveau

Dans le cadre du travail à faire pour le renouvellement de la reconnaissance de haut niveau des disciplines sportives pour la période 2022-2024, et au regard des critères définis et complétés par une règle introduisant une demande de cohérence avec la terminologie et nomenclature de la fédération internationale concernée, la Direction technique nationale propose la reconduction de la reconnaissance de haut niveau pour la Course d'orientation pédestre, la course d'orientation CO à VTT ne répondant pas aux critères définis. La DTN propose de ne pas introduire la notion de spécialités, urbaine et forêt, celles-ci n'étant pas observables dans les faits en tant que telles dans les programmes des différentes compétitions internationales, ni dans la pratique de la majorité des orienteurs de haut niveau.

Le Bureau directeur approuve à l'unanimité cette proposition.

15. Convention Nationale Ministère des Sports-ONF

Le Secrétaire général informe le Bureau directeur de la demande de prise de position qui nous a été faite par la Direction des Sports concernant les besoins que nous voudrions voir pris en compte pour la préparation d'une convention nationale entre le Ministère chargé des sports et l'Office National des forêts.

La réponse de la FFCO envoyée dans les délais (15 janvier) reprend l'historique de notre relation avec l'ONF, les difficultés rencontrées et exprime trois besoins : un besoin d'universalité d'application, un besoin de gratuité de l'accès pour nous permettre d'accomplir nos missions de service public et un besoin de précision d'application discipline par discipline.

16. Date du prochain Bureau directeur

Le prochain Bureau directeur, est prévu le 5 février en fin d'après-midi par visioconférence.

Fin de réunion à 20h55

Le Président
Michel EDIAR

Le Secrétaire général
Jean-Philippe STEFANINI